

Politique de confidentialité

Indice:

- Avis de traitement de données - Organisation des concours et procédures de sélection
- Avis de traitement de données concernant les épreuves écrites en ligne des concours et des procédures de sélection organisé(e)s par le Secrétariat du Parlement européen

Avis de traitement de données

Organisation des concours et procédures de sélection

Le règlement (UE) 2018/1725 s'applique au traitement des données à caractère personnel effectué par le Parlement européen.

1) Qui traite vos données à caractère personnel?

- Le Parlement européen agit en tant que contrôleur et comme responsable du traitement des données¹, plus précisément > le Secrétariat général du Parlement européen > la Direction générale du Personnel > la Direction Développement des ressources humaines > l'Unité Sélection et recherche de talents.
- Vous pouvez contacter le responsable du traitement à l'adresse PERS-TalentSelection@europarl.europa.eu

2) Quelles sont les finalités du traitement de vos données à caractère personnel?

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le but de gérer les candidatures et l'organisation des épreuves en ligne dans le cadre des concours et différentes procédures de sélection organisées par l'Unité Sélection et recherche de talents.

a) Portail de candidatures Apply4EP

Ce traitement nécessite l'utilisation d'un logiciel (Gestmax) fourni par KioskEmploi/INASOFT (entreprise française). La liste des opérations est la suivante:

- inscription des candidats, accompagnée des pièces justificatives;
- traitement des dossiers de candidature lors des différentes étapes de la procédure de sélection;
- communication avec les candidats sur l'état d'avancement de leur dossier;
- évaluation des compétences par le jury;
- visualisation des candidats lauréats par les services du PE chargés du recrutement.

b) Épreuves en ligne

Lors du processus de sélection, l'Unité Sélection et recherche de talents peut organiser des épreuves en ligne avec système de surveillance organisées par TestWe (entreprise française).

¹ Le responsable du traitement est l'autorité publique, institution ou organe qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement de données à caractère personnel. Il est représenté par le chef de l'entité organisationnelle concernée.

3) Quelle est la base juridique du traitement des données?

La base juridique du traitement des données est constituée des articles 27 à 31 et de l'annexe III du statut des fonctionnaires de l'Union européenne, les articles 12 (pour les agents temporaires) et 82 (pour les agents contractuels) du régime applicable aux autres agents (RAA), ainsi que l'article 5, paragraphe 1, alinéas a) et b) du règlement (UE) 2018/1725.

4) Quelles sont les données à caractère personnel traitées?

Nous traitons les données suivantes: Nom, prénom, genre, date de naissance, nationalité, langues, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, statut (dans le cadre de concours internes). Données relatives à la carrière (y compris la durée d'emploi et les contrats). Données relatives aux missions et aux déplacements pour les épreuves, comme le compte bancaire et/ou autres données financières (le cas échéant). Toutes les données relatives aux performances des candidats aux épreuves sont conservées par l'Unité Sélection et recherche de talents et ne sont jamais transmises à un autre service ou une autre unité, à l'exception de l'unité compétente du Service juridique du Parlement européen en cas de réclamation sur la base de l'article 90 du statut des fonctionnaires de l'Union européenne ou lors de recours devant le Tribunal de l'Union européenne.

5) Comment sont traitées vos données à caractère personnel?

- Candidatures

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le but de gérer les candidatures en ligne, dans le cadre des différentes procédures de sélection organisées par l'Unité Sélection et recherche de talents, qui nécessite l'usage d'un software (Gestmax) fourni par KioskEmploi/INASOFT (entreprise française). Cela inclut l'inscription des candidats, le traitement des dossiers de candidature aux différentes étapes de la procédure de sélection, la communication avec les candidats sur l'état d'avancement de leur dossier, l'évaluation des compétences par le jury et la visualisation des candidats lauréats par les services du Parlement européen chargés du recrutement.

- Épreuves en ligne

Lors du processus de sélection, l'Unité Sélection et recherche de talents peut organiser des épreuves en ligne avec système de surveillance organisées par TestWe (entreprise française). Tous les serveurs IT sont situés en Europe, à l'exception d'un serveur du sous-traitant de TestWe à des fins de communication (voir point 8).

6) Combien de temps vos données à caractère personnel seront-elles conservées?

Vos données à caractère personnel seront conservées de la manière suivante:

- pour les candidats non-lauréats: trois ans et six mois à compter de la clôture de la procédure de sélection, sur base de la dernière connexion du (de la) candidat(e) (log-in);
- pour les candidats lauréats: jusqu'à la fin de la validité de la liste de réserve;
- pour les candidatures spontanées: trois ans à partir de la dernière connexion du (de la) candidat(e).

7) Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel?

Les destinataires de vos données à caractère personnel sont les suivants:

- a) Le sous-traitant KioskEmploi/INASOFT pour l'enregistrement des candidatures;
- b) Le sous-traitant TestWe pour les épreuves en ligne;
- c) Les services internes du Parlement européen ou des autres institutions européennes: la collaboration interinstitutionnelle implique des échanges de données entre les institutions sur demande spécifique. Les autres transferts de données interinstitutionnels se font via EPSO. Les données des candidats lauréats sont transférées par l'Unité Sélection et recherche de talents aux services RH et de recrutement du Parlement européen ainsi qu'au service responsable de l'accréditation et de la sécurité (DG SAFE).

8) Vos données à caractère personnel seront-elles communiquées à un pays tiers ou à une organisation internationale?

Oui, uniquement dans le cas où vous êtes invité(e) à une épreuve écrite en ligne: vos données à caractère personnel seront communiquées à un pays tiers qui **ne fait pas** l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission européenne. Les garanties suivantes s'appliquent:

TestWe transfère à son sous-traitant Twilio/SendGrid (375 Beale St #300, San Francisco) l'adresse email des candidats et les logs (comme l'heure de remise de l'email, heure d'ouverture, nombre de clics) afin d'envoyer les emails provenant de TestWe aux candidats. Ces informations sont stockées pendant 7 jours sur les serveurs du sous-traitant de TestWe basé aux États-Unis puis les données sont définitivement supprimées.

Les termes et conditions du gestionnaire de la communication, Twilio, sont consultables en cliquant sur le lien suivant: <https://www.twilio.com/legal/tos>
Leurs engagements concernant la RGPD sont consultables en cliquant sur le lien suivant: <https://www.twilio.com/gdpr>

Les conditions générales de l'accord avec Sentry (gestionnaire du serveur) sont consultables en cliquant sur le lien suivant:

[https://sentry.io/terms/?gclid=CjwKCAjwx_eiBhBGEiwA15gLN3kSWDPgNx6ajBJ9sdY6qOXLcu\[...\]8&utm_content=g&utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_term=sentry](https://sentry.io/terms/?gclid=CjwKCAjwx_eiBhBGEiwA15gLN3kSWDPgNx6ajBJ9sdY6qOXLcu[...]8&utm_content=g&utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_term=sentry)

9) Des processus automatisés² et/ou de profilage³ sont -ils employés pour prendre des décisions susceptibles de vous concerner?

Non.

10) Quels sont vos droits?

Vous bénéficiez des droits suivants:

- droit d'accès à vos données à caractère personnel;
- droit de rectification de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant - droit d'effacement de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant - droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel;
- le cas échéant - droit à la portabilité des données;
- le cas échéant - droit de vous opposer au traitement de vos données;

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement PERS-TalentSelection@europarl.europa.eu

Le droit de déposer plainte:

Si vous avez des remarques ou des questions concernant la manière dont vos données personnelles sont traitées, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du Parlement européen à data-protection@europarl.europa.eu

Vous avez le droit de déposer plainte auprès du [European Data Protection Supervisor](#) via edps@edps.europa.eu

² Prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatique, sans aucune intervention humaine. {Par exemple: une page web où le choix de certaines options inscrit automatiquement l'utilisateur à différentes listes de diffusions qui envoient un bulletin d'information mensuel / utilisation d'un système automatisé pour corriger des QCM et calculer une note à partir du nombre de bonnes réponses.}

³ Le profilage évalue certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment la personnalité, le comportement, les centres d'intérêt et les habitudes, pour effectuer des prévisions ou prendre des décisions concernant cette personne physique. Le profilage est utilisé pour analyser ou prédire des éléments concernant cette personne physique: rendement au travail, situation économique, santé, préférences personnelles, centres d'intérêt, fiabilité, comportement, localisation, déplacements, etc. {Par exemple: lorsqu'un utilisateur est connecté sur les réseaux sociaux, ses données sont recueillies et des tendances le concernant sont enregistrées. Ces données sont ensuite utilisées pour effectuer de nouvelles prévisions le concernant.}

Avis de traitement de données concernant les épreuves écrites en ligne des concours et des procédures de sélection organisé(e)s par le Secrétariat du Parlement européen

Tout traitement de données à caractère personnel par le Parlement européen est soumis au Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

Le traitement des données à caractère personnel par le prestataire de services, TestWe, dans le cadre d'un contrat avec le Parlement européen dans le but de procéder à des épreuves en ligne, est également soumis au Règlement (UE) 2018/1725. TestWe doit, à ce titre, se conformer à toutes les obligations qui en découlent. TestWe et ses sous-traitants effectuant des activités au nom du Parlement européen sont des «sous-traitants» au sens de l'article 3, paragraphe 12, dudit Règlement.

1. Base juridique

L'article 29 du Statut des fonctionnaires (qui régit le pourvoi des postes vacants au Parlement européen) et les articles 12 et 82 du Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (qui régissent le recrutement des agents temporaires et des agents contractuels au Parlement européen) constituent le fondement juridique de cette procédure de traitement.

2. Utilisation de des données personnelles des candidat(e)s

- a. Les données personnelles des candidat(e)s seront seulement utilisées dans les buts pour lesquels elles ont été collectées ou transmises.
- b. Le prestataire de services, TestWe, dans le cadre du contrat avec le Parlement européen afin de procéder à des épreuves en ligne, est complètement soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à l'engagement contractuel de ne traiter les données personnelles que pour les besoins des épreuves en ligne.

3. Données traitées

- a. Dans le but d'organiser et de procéder à des épreuves en ligne, le Parlement européen et son prestataire de services sont amenés à traiter les données suivantes:

- i) prénom(s), nom, adresse email, numéro de téléphone, pièce d'identité, numéro de candidat(e), la procédure de sélection à laquelle le/la candidat(e) participe, les langues de correspondance et dans lesquelles le/la candidat(e) choisi de passer les épreuves.
 - ii) les images de la webcam pendant les épreuves, les réponses aux épreuves, les détails du système d'exploitation et de l'appareil utilisés pour les épreuves.
- b. Les données traitées proviennent:
 - i) des données fournies par les candidat(e)s au moment de la candidature / de la manifestation d'intérêt.
 - ii) des données produites pendant l'épreuve.
- c. Les données fournies par les candidat(e)s concernant la nécessité d'un aménagement raisonnable ne sont pas partagées par le Parlement européen avec le prestataire de services. Le prestataire de services est uniquement informé de la ou des mesures d'aménagement raisonnable qu'il doit mettre en œuvre pour les candidat(e)s concerné(e)s.
- d. Les données des candidat(e)s ne font pas l'objet de décisions automatisées.

4. Destinataire des données

Les données fournies par les candidat(e)s dans le cadre de la passation d'une épreuve écrite en ligne via la plateforme TestWe ne sont transmises qu'aux destinataires suivants:

- a. Un nombre limité de membres du personnel (sur la base du «besoin d'en connaître») de l'Unité Sélection et recherche de talents et l'Unité Recrutement des stagiaires du Parlement européen qui sont responsables de la gestion de la procédure de sélection ou du concours auquel le candidat participe.
- b. Les membres du jury du Parlement européen qui sont chargés d'évaluer les réponses des candidat(e)s et de prendre les décisions liées à tout incident suspect observé via les images de la webcam des candidat(e)s.
- c. Un nombre limité de membres du personnel (sur la base du «besoin d'en connaître») du prestataire de services TestWe, afin d'organiser les épreuves. Les activités d'organisation comprennent: l'envoi d'invitations aux candidat(e)s par email, la résolution de tout problème technique signalé par les candidat(e)s pendant les épreuves, l'examen des images de webcam après les épreuves et le traitement des épreuves en vue de leur transmission à l'Unité Sélection et recherche de talents du Parlement européen.
- d. Les données des candidat(e)s peuvent être communiquées au Service juridique du Parlement européen en cas de réclamation ou de recours.

Les données des candidats ne sont transférées à aucune partie extérieure au Parlement européen, à l'exception de l'adresse email des candidats pour des besoins de communication (voir point 6.d).

5. Logiciels utilisés pour la passation des épreuves

- a. Afin de garantir le respect des conditions de passation de l'épreuve et des instructions, le logiciel TestWe, qui doit être préalablement téléchargé, demandera l'autorisation du/de la candidat(e) pour utiliser les droits d'administrateur afin de verrouiller son ordinateur pour la durée de l'épreuve. Ces droits peuvent être annulés une fois les épreuves passées.
- b. Le logiciel du prestataire de service n'interagit avec aucun autre logiciel installé sur l'ordinateur des candidat(e)s. Aucun échange d'information n'est fait avec un logiciel tierce.
- c. Le logiciel du prestataire de service n'a aucun contrôle sur l'ordinateur du/de la candidat(e) et n'effectue aucune opération ou interaction avec d'autres logiciels ou applications.

6. Sécurité des données

- a. TestWe utilise des serveurs basés à Paris, France, où les données doivent rester.
- b. Les serveurs appartiennent à l'entreprise Amazon Web Services (AWS) et répondent aux plus hauts critères de conformité et de sécurité. Les termes et conditions d'AWS sont consultables en cliquant sur le lien suivant: https://d1.awsstatic.com/legal/awsserviceterms/AWS_Service_Terms_French_2023-04-28.pdf
- c. Les données personnelles stockées sont cryptées et ne peuvent être consultées que par TestWe à l'aide d'une clé sécurisée que seul TestWe possède.
- d. Les données personnelles sont partagées avec un pays non membre de l'UE de la façon suivante: la seule donnée transférée est l'adresse email des candidats et les logs (comme l'heure de remise de l'email, heure d'ouverture, nombre de clics) afin d'envoyer les emails provenant de TestWe aux candidats. Ces informations sont stockées pendant 7 jours sur les serveurs du sous-traitant de TestWe basé aux États-Unis puis les données sont définitivement supprimées.

Les termes et conditions du gestionnaire de la communication, Twilio, sont consultables en cliquant sur le lien suivant: <https://www.twilio.com/legal/tos>

Leurs engagements concernant la RGPD sont consultables en cliquant sur le lien suivant: <https://www.twilio.com/gdpr>

Les conditions générales de l'accord avec Sentry (gestionnaire du serveur) sont consultables en cliquant sur le lien suivant: [https://sentry.io/terms/?gclid=CjwKCAjwx_eiBhBGEiwA15qLN3kSWDPgNx6ajBJ9sdY6qOXLcu\[...\]8&utm_content=q&utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_term=sentry](https://sentry.io/terms/?gclid=CjwKCAjwx_eiBhBGEiwA15qLN3kSWDPgNx6ajBJ9sdY6qOXLcu[...]8&utm_content=q&utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_term=sentry)

7. Droit d'accès et de rectification

- a. Les candidat(e)s ont le droit de rectifier, compléter et de mettre à jour leurs données à tout moment.
- b. Pour ce faire, ils doivent contacter l'Unité Sélection et recherche de talents à l'adresse suivante: BERS-TalentSelection@europarl.europa.eu

8. Conservation des données

- a. Les données personnelles des candidat(e)s:
 - i) Les réponses sont également téléchargées sur les serveurs du Parlement européen après les épreuves. L'Unité Sélection et recherche de talents du Parlement européen conserve les réponses des candidat(e)s pendant une période de deux ans et demi à compter de la date de publication de la liste des lauréats avant de les supprimer.
 - ii) Les réponses écrites des candidat(e)s sont conservées par TestWe pendant une durée maximale d'un an. Les données visées au point 3 du présent document sont conservées par TestWe pendant une durée maximale de d'un an après la date des épreuves, avant d'être supprimées.
- b. Les images prises par webcam durant l'épreuves écrites en ligne: Les images prises par la webcam des candidat(e)s durant la passation des épreuves sont sauvegardées par TestWe pendant un maximum de deux mois, avant d'être supprimées.
 - i) Dans le cas où les images prises par la webcam d'un(e) candidat(e) lors de la passation de l'épreuve montrent de manière évidente un comportement suspect dudit candidat(e), ces images peuvent être transférées au Parlement européen et sauvegardées pour une durée de 5 ans afin d'être consultables dans en cas de réclamation déposées conformément à l'article 90(2) du Statut des fonctionnaires.
 - ii) Les réclamations ayant reçu une réponse négative, à l'égard desquelles la personne concernée a exercé son droit d'introduire un recours au Tribunal (et dans certains cas, ultérieurement, devant la Cour de Justice), restent ouvertes jusqu'à ce que le Parlement se conforme à l'arrêt de la Cour.

9. Le responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données à caractère personnel, ou *data controller*, est le Chef de l'Unité Sélection et recherche de talents - PERS-TalentSelection@europarl.europa.eu

10. Droit de de contacter le Délégué à la protection des données et le Contrôleur européen de la protection des données

- a. Les personnes concernées par les données ont toujours le droit de contacter le délégué à la protection des données du Parlement européen à l'adresse data-protection@europarl.europa.eu
- b. Les personnes concernées par les données ont toujours le droit d'introduire une réclamation auprès du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) à l'adresse edps@edps.europa.eu